

**Issue des causes et récidive.**—Parmi les personnes accusées d'actes criminels, 89.3 p. 100 ont été déclarées coupables en 1959; les condamnations frappant les hommes (89.6 p. 100) ont été plus élevées que celles atteignant les femmes (85.9 p. 100), le chiffre variant grandement d'une province à l'autre. Les plus hauts pourcentages de condamnations sont ceux du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard (97.7 et 96.5 p. 100) et le plus bas, celui de l'Ontario (87.1 p. 100).

**6.—Personnes accusées et déclarées coupables d'actes criminels, par province, 1958 et 1959**

Province ou territoire	1958			1959		
	Accu-sations	Condamnations		Accu-sations	Condamnations	
			%			%
Terre-Neuve.....	604	575	95.2	584	551	94.3
Île-du-Prince-Édouard.....	138	134	97.1	86	83	96.5
Nouvelle-Écosse.....	1,524	1,353	88.8	1,546	1,362	88.1
Nouveau-Brunswick.....	1,006	991	98.5	773	755	97.7
Québec.....	7,878	7,127	90.5	7,095	6,252	88.1
Ontario.....	14,896	12,953	87.0	13,873	12,080	87.1
Manitoba.....	1,550	1,501	96.8	932	908	97.4
Saskatchewan.....	1,629	1,558	95.6	1,232	1,165	94.6
Alberta.....	4,003	3,766	94.1	3,584	3,402	94.9
Colombie-Britannique.....	5,105	4,512	88.4	4,984	4,416	88.6
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	82	76	92.7	123	118	95.9
<b>Canada.....</b>	<b>38,415</b>	<b>34,546</b>	<b>89.9</b>	<b>34,812</b>	<b>31,092</b>	<b>89.3</b>

En 1959, 31.2 p. 100 des condamnés en étaient à leur première infraction, 13.7 p. 100 à leur seconde et 35.5 p. 100 à leur troisième au moins. Le casier judiciaire des autres condamnés (19.6 p. 100) n'a pas été communiqué.

**7.—Personnes accusées d'actes criminels, issue des causes et récidive, 1958 et 1959**

Détail	1958	1959	Détail	1958	1959
Accusations.....	38,415	34,812	Condamnations: Hommes.....	32,512	28,977
Acquittements.....	3,686	3,533	Femmes.....	2,034	2,115
Désaccords du jury.....	7	12	Première condamnation.....	14,091	9,715
Suspensions d'instances.....	128	124	Seconde condamnation.....	3,470	4,247
Accusations non fondées.....	11	11	Autres condamnations.....	8,209	11,029
Détention pour folie.....	37	40	Non mentionnée.....	8,776	6,101

**Sentences.**—En 1959, 22 p. 100 des personnes déclarées coupables d'actes criminels ont été mises à l'amende, 35.2 p. 100 ont été emprisonnées sans option d'amende, 6.7 p. 100 ont été envoyées à une maison de correction et 8.6 p. 100 au pénitencier; 27.5 p. 100 ont obtenu un sursis avec ou sans liberté surveillée. Deux psychopathes sexuels criminels et un repris de justice ont été condamnés à la détention préventive, quatre personnes ont été condamnées à l'emprisonnement à vie et 16 ont été condamnées à la peine capitale. Les proportions en 1959 sont à peu près les mêmes que celles des dernières années.